

2023 DAC 329 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de la Gaîté à Paris 14e.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de la Gaîté à Paris 14e ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de la Gaîté à Paris 14e .

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Myriam Feune de Colombi 1940-2021 ancienne pensionnaire de la Comédie française dirigea le théâtre Montparnasse & Petit Montparnasse de 1984 À 2021 ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2023 et suivants.

